



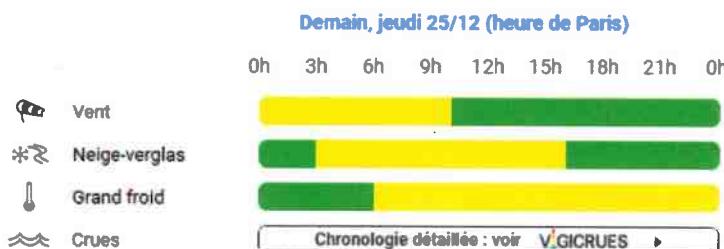
## PRÉFET DU FINISTÈRE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

### ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE PASSAGE EN VIGILANCE JAUNE VENT ET JAUNE NEIGE-VERGLAS ET JAUNE GRAND-FROID

Le préfet du Finistère décide la mise en alerte des maires et services pour les phénomènes suivants en fonction des secteurs concernés au vu des informations transmises par Météo-France

Le département sera placé en vigilance jaune pour les phénomènes vent, neige-verglas et grand-froid pour la journée de demain, jeudi 25 décembre 2025.



#### Nuit du mercredi 24 au jeudi 25 décembre :

En soirée, la nuit est claire. Progressivement, les nuages arrivent. Des pluies sont possibles sur la Cornouaille côtière en fin de nuit.

Vent d'Est à Nord-Est assez fort à fort, sur la moitié nord du département.

Rafales atteignant 95 km/h, en cours de nuit.

**Températures minimales : comprises entre -2 et -1 degré.** Ces températures se situent au-dessous des valeurs de saison, localement très au-dessous.

#### Journée du jeudi 25 décembre :

En début de journée, le ciel est chargé et donne de faibles précipitations de temps à autre. **Les précipitations sont principalement neigeuses dans les secteurs les plus froids, mais la pluie peut également apparaître par endroits.** Le temps s'améliore en cours de matinée, et un ciel variable prend le relais. Le soleil fait de belles apparitions l'après-midi.

Pour la nuit : Le ciel est clair toute la nuit.

En fin de nuit, vent s'établissant à l'Est à Nord-Est assez fort, sur le Léon côtier.

**Températures maximales pour le jour :** comprises entre 6 et 7 degrés sur le nord-ouest du département. Ailleurs entre 1 et 3 degrés. Ces températures sont par endroits bien en-dessous des valeurs normalement observées.

**Températures minimales pour la nuit suivante :** entre -2 et 0 degré, et -3 degrés sur les Monts d'Arrée.

#### **Températures ressenties ce jeudi 25 décembre :**

Le matin : -10° à Brest ; -7° à Quimper

L'après-midi : 2° à Brest ; -3° à Quimper

#### CONSIGNES

#### Le préfet demande aux maires de prendre toutes mesures de prévention des risques :

- Mettre en place le dispositif de veille permanente de la commune ; préparer l'éventuel déclenchement de son plan communal de sauvegarde (PCS) et de son poste de commandement communal (PCC)

- ➔ Alerter / informer la population du phénomène météorologique prévu et des conseils de comportement
- ➔ Interdire le cas échéant, certaines manifestations prévues dans leur commune.
- ➔ Envisager une évacuation si celle-ci s'avère nécessaire.
- ➔ Alerter les gestionnaires de campings à risque et de prendre les mesures appropriées,
- ➔ Interdire par arrêté et barrières l'accès piéton et routier au littoral particulièrement exposé aux risques, ainsi que le stationnement.

**Le préfet demande en outre aux différents partenaires (maires, services, ...)**

De prendre connaissance des bulletins de prévision et de vous informer régulièrement sur :

- ➔ La Météo : [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)
- ➔ Les Crues : <http://vigicrues.gouv.fr>
- ➔ Les Conditions de circulation : [www.bison-fute.gouv.fr](http://www.bison-fute.gouv.fr) , <http://www.finistere.fr/Inforoute29>
- ➔ Les Vagues : (prévisions de hauteurs, fréquences et directions) : <http://data.shom.fr> (en sélectionnant les rubriques suivantes : données / accéder au catalogue / prévisions océanographiques / vagues : hauteur significative et direction de la mer) ou bien <http://marc.ifremer.fr/resultats/vagues>

De prendre les mesures adéquates en fonction de votre domaine de compétence.

Fait à Quimper, le 24 décembre 2025

Le préfet,  
Pour le préfet,  
la cheffe du SIDPC,

  
Sophie LE MAILLOT